

8 thèmes de réflexion

LA CONFIANCE DANS LA REGLEMENTATION PHYTO EN PLACE ET LES INITIATIVES DES AGRICULTEURS (22.6 % des citations)

LE RISQUE DE DEMOBILISATION ET DE REPLI DU MONDE AGRICOLE (15.9 % des citations)

AGRICULTEUR ET RIVERAIN : DEUX POIDS, DEUX MESURES FACE A LA POLLUTION ? (14.7 % des citations)

LIMITE DE PROPRIETE ET URBANISME (13.6 % des citations)

LE DEDOMAGEMENT DE L'AGRICULTEUR POUR LA MISE EN PLACE DE LA ZNT (12.4 % des citations)

LA DISTORSION DE CONCURRENCE ET LA COMPETITIVITE ECONOMIQUE (7.9 % des citations)

STRATEGIE DES POLITIQUES PUBLIQUES (7.3 % des citations)

L'ENTRETIEN DE LA ZNT (5.6 % des citations)

LA CONFIANCE DANS LA REGLEMENTATION PHYTO EN PLACE ET LES INITIATIVES DES AGRICULTEURS (40 citations)

Il faut arrêter de diaboliser les produits phytosanitaires qui ont été soumis à des autorisations sinon doutons aussi de nos médicaments vendus en pharmacie

Une communication vers les riverains ou tout public non initié doit être faite : expliquer les interventions des agriculteurs sur les cultures. Ces 2 mondes agricoles et privés ne se comprennent pas, une grande différence de langage existe. Beaucoup de comportements sont liés à la MECONNAISSANCE et l'IGNORANCE des riverains de nos pratiques. Nous devons communiquer positivement: la crise actuelle montre la nécessité des agriculteurs pour se nourrir mais certains risquent de l'oublier après.

Pour les cultures de maïs le plus souvent à ce jour, c'est un seul traitement celui du désherbage qui est appliqué dans le respect de toutes les autres conditions (certiphyto, météo, agrément pulvérisateur, etc...)

Nous sommes plutôt favorables pour un développement des produits phytosanitaires nous permettant d'agir sur toutes nos surfaces jusqu'aux limites de nos propriétés. Je n'admets pas que ce soit les opposants qui doivent imposer leurs règles à leur convenance à notre profession sans connaître nos méthodes qui sont tout de même déjà très réglementées. On ne fait pas n'importe quoi !!!!

Cette mesure znt n'a pas de sens. Le nombre de traitements sur mon exploitation est très réduit on a déjà beaucoup de contraintes, en 20 ans jamais un arbre ou une haie au bord d'un de mes champs a été endommagée

L'agriculteur met en place une culture dans le but d'obtenir une production en quantité et qualité, il la protège contre tout parasitisme avec les moyens les mieux adaptés, homologués. C'est la noblesse de son métier, son savoir-faire.

Les appareils d'aujourd'hui aux normes contrôlés à partir de l'année prochaine tous les 3 ans devraient permettre une znt plus réduite, pourquoi l'agriculteur devrait laisser 3 à 5m de sa parcelle ?

Les agriculteurs sont des gens sérieux et responsables, ils appliquent des produits homologués pour lesquels des dossiers éco-toxicologiques très lourds et très poussés ont déjà été réalisés. Appliquer des produits phytosanitaires aujourd'hui nécessite une certification temporaire nécessitant des remises à niveau périodiques, le matériel d'application est lui aussi contrôlé régulièrement. Un registre d'enregistrement des pratiques est également imposé.

Le nombre de molécules toujours en baisse et la réglementation de leur application toujours plus sévères, ne nécessitent pas de nouvelles contraintes sans fondements scientifiques. Les conditions d'utilisations prennent déjà en compte la protection des applicateurs et celle des riverains.

Nous utilisons que des produits homologués avec des pulvérisateurs équipés de buses anti-dérive. Je pense que nous faisons suffisamment d'effort et nous n'avons pas besoin de contraintes supplémentaires

La charte ne tient pas cas des démarches environnementales mises en place par les agriculteurs. Je suis viticulteur et certifié HVE3 et Terra Vitis, l'utilisation des produits bio contrôlés est privilégiée. Il n'est pas pris en compte les démarches environnementales des agriculteurs. Pour ma part en tant

que viticulteur je suis certifié HVE3 et Terra Vitis, les quantités utilisées de phytos ont fortement baissé et les pratiques ont évolué.

Cette charte permet de réconcilier agriculture responsable et bon voisinage. Elle maintient l'équilibre économique de notre activité tout en mettant en œuvre des règles de bon sens vis à vis des riverains.

Je pense qu'il est important de tenir compte du concitoyen par contre il est important que le concitoyen rapporte aussi les bonnes pratiques des agriculteurs dans l'opinion publique, la communication doit se faire dans les deux sens.

Avant d'imposer de nouvelles contraintes, regardez les efforts que les agriculteurs ont fait. A chaque nouvelle contrainte et nouvelles lois restrictives c'est des agriculteurs qui disparaissent, faut-il que la souveraineté alimentaire ait disparu pour réaliser que l'agriculture avait un rôle. Les agriculteurs sont formés à l'utilisation des différents produits donc le citoyen devrait être rassuré et ne pas écouter les diverses associations à mouvance écologiste qui parlent souvent sans savoir.

Ces contraintes supplémentaires imposées ne vont certainement pas atténuer efficacement la nocivité des produits. Une réglementation existe déjà pour l'épandage de tout produit phytosanitaire, comme l'absence de vent ou à minima par exemple et l'épandage le soir tard ou le matin de bonne heure. Une concertation avec les riverains devrait être une mesure suffisamment efficace.

Les formations des utilisateurs, le contrôle du matériel, les autorisations de mise en marché sont des évolutions majeures des pratiques de traitement, qui sécurisent déjà en grande partie les agriculteurs et riverains qui ont fait le choix de vie dans des zones rurales, mais également ... à vocation économique..!

Ne pensez-vous pas, qu'il vaudrait mieux agir en bonne intelligence, et que d'un commun accord mon voisin reste confiné à l'intérieur de sa maison pendant 10 minutes le temps que je fasse mon travail d'agriculteur ? Merci

Il y a une remise en cause permanente des pratiques agricoles alors même que les contraintes n'ont jamais été aussi importantes concernant les épandages de produits phytosanitaires, lisiers, fumiers, composts, etc..., avec la nécessité d'investir sur du matériel adapté quel que soit la taille de la structure. Les inexactitudes, études orientées et mensonges proférés et relayés par les réseaux sociaux et la télévision contribuent à attiser la haine envers les agriculteurs que leurs pratiques soit reconnues vertueuses ou non sans distinction. L'investissement dans des buses anti-dérive, respect des pratiques suffit selon moi

Inutile d'ajouter une nouvelle norme, nous en avons déjà suffisamment

La nouvelle charte est plus appropriée au ZNT

Ne croyez pas que l'on est là pour empoisonner tout le monde, on travaille au milieu et on ne cherche pas à se suicider. Ensemble on avancera, et non en se tirant dessus.

En tant qu'élu, Maire de ma commune je pense que l'agriculture participe en grande partie à l'entretien de notre belle région. Attention aux décisions prises contre notre agriculture exemplaire. Nous vivons dans des communes rurales à VOCATION AGRICOLE.... Merci de défendre notre agriculture française.

Je déplore que beaucoup de citoyens aient des idées et des propos très arrêtés et extrémistes par manque de connaissance. Comment communiquer et surtout comment faire pour que ces personnes

aient accès à nos façons de travailler pour qu'ils comprennent les tenants et les aboutissants de nos pratiques. J'ai un peu plus de vingt ans d'expérience, notre métier dont je suis fier, à (il me semble) connu une évolution (dans le bon sens) des pratiques au niveau environnemental non négligeable. Le seul regret que je peux exprimer est qu'aujourd'hui trop peu de gens sont conscients de ces évolutions.

Si l'agriculteur fait bien son travail, c'est d'ailleurs son intérêt, qu'il traite sans vent, à une hauteur adaptée, à une vitesse adaptée, il n'y a pas de raison qu'il ne puisse pas traiter toute sa propriété. Petit à petit, en grignotant les parcelles avec toutes ces nouvelles normes, c'est la production de nourriture elle-même qu'on grignote !!!! C'est une hérésie....

Les agriculteurs prennent déjà beaucoup de précautions pour utiliser les produits phytosanitaires, inutile d'en rajouter plus

Les agriculteurs n'utilisent à ce jour que des produits avec AMM. Formation requise pour achat et utilisation des produits mis à disposition dans le commerce. Achat de matériel d'épandage aux normes, utilisation de buses anti dérives...Effort déjà fait depuis plusieurs années.

Les traitements sur les cultures basses, effectués dans des conditions normales, ne justifient pas de telles contraintes. Il faudrait en prouver la dangerosité !

Et je n'ai pas parlé de la contrainte morale que ça nous fait subir alors trouver des solutions intelligentes nous voulons juste vivre dignement et entretenir nos et vos campagnes.

Du moment où l'agriculteur utilise des produits homologués et épandus dans de bonnes conditions, je considère que la mise en place de ces nouvelles normes n'aura que pour but l'augmentation de suspicions

Il n'est pas normal de décider et imposer des contraintes par pure idéologie .Si de traiter est nocif il faut alors l'interdire mais que si c'est prouvé scientifiquement.

Face au changement climatique, il y a urgence, les agriculteurs sont les premiers concernés. Depuis déjà plusieurs années, ils font de plus en plus d'efforts avec de moins en moins de moyens et toujours plus de critiques. Ce n'est pas en nous opposant et en ayant des attitudes extrémistes que nous allons régler les problèmes mais plutôt en nous unissant pour trouver des solutions pour les générations futures.

La viticulture biologique ou biodynamique devrait être citée comme exemple pour éviter la mise en place de ZNT car les produits employés ne sont pas nocifs pour les riverains mais ce n'est pas explicite.

Je pense que les agriculteurs doivent prendre des précautions quand ils utilisent des produits phyto à proximité des habitations (vitesse du vent; hygrométrie; heure de la journée; éviter le week-end dans la mesure du possible) et donc cela serait suffisant et n'engendrerait pas de surcout et de perte de récolte.

Pour la viticulture, l'application de traitements sur la vigne est en fait la mise en place de produits pharmaceutiques sur la plante, pour lutter contre les maladies de celle-ci. Les traitements ont un coût, cela fait partie de la culture de la vigne. Pas de traitement, pas de récolte, mort de la plante si l'attaque est trop répétée et donc pas de revenu pour le viticulteur! Nous devons faire des efforts, pour améliorer notre travail, mais quelques fois nous ne pouvons pas (grosse quantité d'eau accélère la maladie), ou alors des traitements obligatoires. Les coteaux vallonnés n'aident pas à la culture

mécanique, la présence de certains produits (dose contrôlée) est important pour la continuité de notre culture!

Si le riverain est d'accord pour supprimer la ZNT, pourquoi imposer la ZNT

Si les riverains n'ont aucun problème sur 3 ou 5 ou 10 m que l'on nous laisse tranquille Merci

L'agriculture n'utilise aujourd'hui que des produits homologués par des normes franco-françaises, qu'elle applique les traitements phytosanitaires qu'avec des matériels d'épandage très performants, de plus contrôlés périodiquement, que l'agriculteur est formé pour l'usage des produits (Certiphyto), qu'il œuvre avec toute sa conscience professionnelle. L'agriculteur est aussi le gestionnaire qui n'a pas le droit à l'erreur, car il sait qu'il doit répondre à des impératifs économiques et ne peut jouer avec sa santé ! Ce principe de précaution qui est mis en avant par nos trop nombreuses instances de tutelles, commence à exaspérer une profession qui aurait d'avantage besoins qu'on lui parle de revenu décent et de reconnaissance pour sa contribution à nourrir ses concitoyens, toujours au meilleur prix, le panier de la ménagère doit être bon marché !

3mètres ou 5 mètres ne signifie rien, le résultat est le même et les nuisances si il y en a sont identiques.il faut inciter à mettre en place une barrière avec une implantation très attractive pour l'agriculteur.

L'environnement doit être une affaire de tous.la population non agricole doit avoir sa propre responsabilité.il ne faut pas toujours compter sur les autres (agriculteur par exemple) pour améliorer le vivre ensemble.

Il semblerait logique que la présence ou non de haies ou de constructions hors habitation en bordure de parcelle permette de passer outre cette ZNT. Le dialogue avec les riverains et les bonnes pratiques des agriculteurs sont par contre indispensables afin de cohabiter au mieux dans nos villages.

LE RISQUE DE DEMOBILISATION ET DE REPLI DU MONDE AGRICOLE (28 citations)

La mise en place des ZNT participe activement à la démotivation des agriculteurs (augmentation des complexités de gestion des exploitations, multiplicité du nombre de parcelles, difficulté de déléguer les travaux sur les zones "sensibles", suspicions entre voisins, ...). La baisse du nombre d'agriculteurs n'est pas nouvelle, mais elle s'accélère. Si les agriculteurs étaient "normalement" rémunérés, je pourrais accepter les envies de nature de la société. Ce n'est pas le cas ! On ne discute que du délai avant qu'elle ne se rende compte des dégâts qu'elle devra forcément assumer quand les rayons alimentaires seront moins garnis.

Le bon sens doit primer et les décisions prises ne doivent pas être dictées ou imposées par des irresponsables sectaires et idéologues. Tout diktat conduit à la révolte. Les agriculteurs sont conscients et prennent des précautions, ils appliquent des méthodes de cultures non excessives avec la nécessité de nourrir des populations, d'entretenir des paysages, et doivent pouvoir poursuivre cette mission salvatrice, sans oublier que pour cela ils doivent être justement rémunérés: coût de production + marge.

Agriculteur en zone périurbaine j'ai une dizaine de petites parcelles entourées de maisons si je dois laisser une bande a tout le tour ça ne vaudra plus le coup de les exploiter.....j'ai aussi des vaches comment entretenir les clôtures....Ces znt sont catastrophiques .Ils n'ont même pas tenus compte des haies, murs .C'est une contrainte de plus qui je pense va finir de décourager le monde agricole. Ce que vivent les infirmières avec le coronavirus et les demandes d'aller vivre ailleurs les paysans le vivent au quotidien

Combien de temps les agriculteurs vont-ils être emmerdés ?

Pourquoi les gougnaftiers qui nous gouvernent baisse-t-ils la culotte devant une inquisition perpétrée par une minorité et relayée par des journalistes qui laissent dégouliner leurs opinions politiques sur leur travail. L'impartialité devrait être la base du journalisme.

La charte ZNT va accentuer la disparition des agriculteurs car les riverains profiteront de la situation pour se mettre contre nous et en abuser

Avec l'avancée des lotissements, le mitage de nos campagnes que les serfs reculent, que les nouveaux seigneurs puissent faire agapes au bord de leur piscine et bénéficier d'un horizon dégagé.

Un parasite plus dangereux, plus insidieux, devant lequel il faudra qu'il trouve les armes, c'est l'association écologique.

Les znt vont une fois de plus faire disparaître les agriculteurs petits à petits, c'est du grand n'importe quoi,

Nos parcelles restent et seront toujours notre outil de travail, il est totalement inacceptable que nous subissions perpétuellement des contraintes et que l'agriculteur soit obligé de reculer au profit de l'urbanisme. Nous laissons beaucoup trop de place à tous ces lobbys de nouvelle génération sans la moindre contrepartie.

Tout ce cinéma pour, en général, 1 à 2 traitements par an (cas du maïs qui est la céréale principale du 64). Ce décret sert principalement à rassurer des riverains qui préfèrent nous éloigner plutôt que chercher à comprendre notre métier. C'est un fossé de plus qui se creuse entre les français et leurs agriculteurs, vous savez, ceux qui font l'alimentation la plus durable du monde ! Nous, agriculteurs, aimons notre métier et avons à cœur de nourrir nos concitoyens. Nous nous adaptons depuis longtemps aux évolutions commerciales, techniques, climatiques, sociétales, etc... . Mais le

renouvellement des générations n'est plus assuré, il n'est pas certain que la France soit toujours aussi bien nourrie dans les années qui viennent. Alors, il va falloir penser à arrêter de nous emmerder !!

Le monde agricole, à aujourd'hui, a deux solutions : faire comprendre que nous ne sommes pas des ânes ou des imbéciles ou les deux, ou alors disparaître (devenir les valets) pour la solde de gens minoritaires et dangereux à notre beau métier. Dommage j'en ai parlé autour de moi de l'enquête et beaucoup sont résignés pour la remplir. Merci.

A force de mettre des réglementations excessives, il ne restera bientôt plus d'agriculteurs. N'oublions pas que ce sont ces agriculteurs qui nourrissent la population

L'agriculteur est harcelé de toutes parts et sans retour économique il subit alors que l'espace tout le monde en profite

Aujourd'hui c'est toujours les agriculteurs qui subissent les normes environnementales et par définition des contraintes économiques importantes aujourd'hui avec ces znt on nous enlève encore un peu plus de notre outils de travail dans un contexte économique très délicat cela devient aujourd'hui tout simplement impossible !!!

Je suis installé depuis 16 ans et on nous impose pleins de nouvelles normes régulièrement et ça nous coûte de l'argent, du temps et pour quels remerciements ... Je pense que l'on respecte suffisamment les gens et si ceux-ci ne sont pas comptant la ville les attend.

Des permis de construire sont acceptés partout et embêtent le monde agricole. Les personnes venant habiter ces maisons dérangent les agriculteurs sur beaucoup de sujet comme les « pesticides » ou encore les nuisances sonores. Il faut arrêter cela d'urgence. Ces personnes ont décidé de venir s'installer en campagne et doivent accepter les conditions qui vont avec, c'est-à-dire le respect du monde agricole et du territoire. Ces personnes-là sont les premières à jeter leur détritrus dans la nature et dans les champs. Par contre, ils peuvent aussi s'y intéresser en demandant aux agriculteurs ce qu'ils font et en les écoutant au lieu de porter plainte à tout bout de champ sans savoir ce que l'agriculteur fait.

Malheureusement pour nous l'habitat c'est développé à grande vitesse ces trois dernières années, ce sont les spéculateurs immobiliers qui s'en mettent plein les poches tandis que moi du fait de ces nouvelles normes je vais avoir des contraintes en plus et du revenus en moins. Ces nouveaux néo-ruraux qui ont payé cher le terrain vu sur les montagnes risquent du fait de ces nouvelles normes de ne plus voir les Pyrénées car en discutant entre exploitants on pense planter des haies brise vue sur ces surfaces non cultivées. Ces mêmes riverains qui se plaignent de nos pratiques agricoles mais qui ne sont pas dérangés de manger des produits OGM ou autres merdes qui viennent du monde entier.

Pendant le confinement, nous sommes les bienvenus avec nos produits de la ferme, alors qu'avant certains nous traitaient de pollueurs, comment va être l'après confinement??? Va t'on nous respecter?? Achèteront-ils encore des produits français?? Les ZNT vont nous compliquer la vie et nous faire perdre une partie de notre revenu!!! Nous étions là avant dans nos campagnes, les citadins arrivent et imposent leurs lois!!! NON, il faut travailler intelligemment, c'est vrai, mais nous avons appris notre métier, ce n'est pas des rêveurs qui vont commander dans nos campagnes!!! Par contre on doit laisser les agriculteurs nourrir la France avec des produits français!!!!

Une fois de plus vous mettez des contraintes supplémentaires sur le dos des agriculteurs sans même les consulter et savoir quel impact cela aura sur leur exploitation. On préfère écouter les bobos écolos qui ne connaissent rien et viennent nous emmerder dans les campagnes. Il faut limiter l'utilisation des produits phytosanitaires mais pas en imposant toujours plus de contraintes. Quand

dans 10 ans vous mangerez de la merde venue de l'autre bout du monde faudra pas pleurer, mais après tout ce n'est pas grave tant qu'on peut se payer une piscine et des vacances, la nourriture c'est secondaire.

Notre métier est avant tout de produire, il me semble que cela fait déjà quelques années que les agriculteurs font beaucoup d'efforts (liés à la réglementation de la PAC), sans avoir de récompenses au bout du compte.

Pour les personnes qui vivent, qui viennent vivre ou qui désirent venir vivre à la campagne, il faut que ce soit eux qui s'adaptent à la vie à la campagne et pas le contraire!!!

Si l'on continue à taper sur les agriculteurs, soit ils laisseront la campagne en friche, soit il y aura la guerre dans les campagnes!!!! Y en a vraiment marre que ce soit toujours au même de faire des concessions!!!!

Ces ZNT seront bonnes pour les riverains pour pouvoir mettre les tontes de pelouse, se promener avec ou sans chien et faire du quad..... et là nous agriculteurs on devra encore une fois laisser faire ces pratiques !!!!!

Laissez vivre les agriculteurs

Les znt sont une hérésie mais bon notre cher syndicat majoritaire ne ce bouge pas trop pour faire annuler cette folie. Premièrement les produits Phytopharmaceutiques sont toujours utilisés de manière réglementaire. Deuxièmement les znt sont la conséquence de l'épandage de cuivre ou de soufre dans la région bordelaise par un agriculteur bio et oui le grand public ne le sait pas mais les producteurs bio traitent aussi leurs cultures avec des produits dont la nocivité et plus dangereuse que les produits utilisés en agriculture conventionnelle. Troisièmement se sont les riverains qui sont venu habités à la campagne et non l'inverse donc ils doivent en assumer les conséquences et arrêter de se plaindre à longueur de temps. En ce moment ils sont bien contents de nous avoir pour remplir les rayons des supermarchés. Et les bobos parisiens sont biens contents de venir à la campagne

Toujours plus de contraintes difficiles d'exercer notre métier sereinement.

AGRICULTEUR ET RIVERAIN : DEUX POIDS, DEUX MESURES FACE A LA POLLUTION ? (26 citations)

Est-il normal d'interdire aux agriculteurs d'épandre des produits qui ont une AMM (autorisation de mise en marché) alors que dans le même temps le riverain pourra chez lui tuer les puces de son chat ou de son chien avec des molécules de type "fipronil" interdits en enrobage des semences mais vendus en libre-service et autorisés en pulvérisation dans un appartement ? De même pourquoi interdire à un paysan de désherber sa parcelle mais autoriser le riverain à utiliser des phosphates pour sa machine à laver la vaisselle des lessives pour sa machine à laver le linge et du shampoing pour sa douche ?

Une partie également payée par ces écolos qui sont pas capables de consommer local car ils préfèrent manger du steak végétal avec du soja argentin ou brésilien 100 % OGM vive les écolos

Une étude à très grande échelle a conclu que les agriculteurs avaient 20% de cancer en moins que le reste de la population (en étant beaucoup plus exposé aux phytos !!!), depuis le corona virus, les seuls qui n'ont pas baissé leurs activités sont les paysans : bilan, nous n'avons jamais respiré de l'air aussi pur. Pourquoi ? Parce que la pollution vient du reste de la population, ceux qui n'ont pas un bilan carbone positif à l'inverse des agriculteurs.

Les particuliers utilisent des produits chimiques bien plus dangereux, exemple le collier anti puces au fipronil et que dire des jardiniers du dimanche qui utilisent du glyphosate. Et la sncf qui traite au glyphosate ses voies sur tous les réseaux au milieu des villes.... Il y a bien plus de cancers du tabac que ceux touchés par pesticides il me semble

Le riverain peut aussi laisser 5m de son jardin.

Si les produits utilisés sont homologués et sont utilisés suivant les bonnes pratiques il n'y a pas de risque ou alors il faut retirer des placards des maisons tous les produits phytopharmaceutiques qui s'y trouvent !

Pourquoi les pesticides biologiques ne sont pas concernés par ces ZNT, alors que leur toxicité est avérée (huile de neem, cuivre...)

Et les particuliers qui traitent le bord de leur grillage au Roundup, personne ne leur dit rien. Donc, que fait l'Etat ?

Il serait de bon ton de rappeler qu'il existe des nuisances et pollutions en ville, peut-être plus nocives qu'à la campagne.

Cela fait des années que les agriculteurs prennent soin de leurs cultures et de leur environnement sans être excessifs dans l'utilisation des produits phytosanitaires que ce soit au niveau des dosages que des matières actives utilisées. Ils respectent leur voisinage autant voir plus que leur propre famille. Ils sont souvent victimes de personnes mal attentionnées qui utilisent des produits dont les matières actives sont plus polluantes et utilisées à des doses excessives près de leurs parcelles. La ZNT ne serait-elle pas aussi applicable aux riverains des parcelles?

On verra si le particulier entretiendra son grillage à la main car jusqu'à maintenant, il aimait bien qu'on y mette un coup de débroussaillant en passant...

Pourquoi le voisin a-t-il le droit de traiter le pied de son grillage, et que le produit vient empiéter ma propriété sur cinquante centimètres ? J'ai un de mes voisins, qui me demande d'entretenir avec le roto fil, l'herbe qui passe au travers de son grillage. Je lui ai répondu que j'avais 1350 mètres linéaires de voisinage, et que mon métier était de nourrir les hommes, et non jardinier.

Il y en a marre d'être traités comme des pollueurs d'un côté et de l'autre comme des sauveurs de la Nation aujourd'hui... Regardez les images satellites aujourd'hui quasi clair partout sans pollution alors que l'agriculture est toujours montrée du doigt comme polluante la seule qui travaille aujourd'hui, avec le Covid, et il n'y a pourtant pas de pollution atmosphérique... posez-vous les bonnes questions... que le Covid serve aussi l'agriculture : elle n'est pas le plus grand pollueur...

Si les riverains qui viennent habiter dans nos campagnes ne supportent pas nos façons d'exploiter (épandage, bruit odeur) qu'ils restent en ville pour profiter de la pollution urbaine.

Les agriculteurs connaissent ceux à qui ils ont à faire, au jour d'aujourd'hui ce n'est pas avec plaisir que nous utilisons des pesticides mais cela fait partie de notre métier et nous y sommes formé dès l'école. Un agriculteur pollue des milliers de fois moins qu'un particulier lambda qui n'y connaît rien ! Nous utilisons la juste dose au juste moment au juste endroit !

Si c'est dangereux alors il faut porter plainte contre l'état pour mise en danger de la vie des agriculteurs. Ça ne peut pas être dangereux pour les riverains et laisser les agriculteurs les utiliser...

Aujourd'hui il serait normal que ce soit les riverains qui s'adaptent aux pratiques agricoles car il ne faut pas oublier qu'elles existaient avant leurs constructions !!!

Jusqu'à preuve du contraire les exploitations étaient là avant les riverains, donc ce n'est pas notre faute si maintenant il faut mettre ces zones-là.

Je ne trouve pas normal que l'agriculteur doive respecter une distance de non traitement alors que le riverain utilise des pesticides dans sa propriété ou alors sur ma bordure de champs

Svp merci de sensibiliser le tout public sur le désherbage intempestif des allées piétonnières privé et exiger la réciprocité c'est à dire pas de traitement en deçà de 10m de la limite de propriété privé par le particulier. Voir 5m si la charte est validée

Les riverains ne doivent pas utiliser de produit à moins de 5mètre de nos parcelles

Il y a quelques années, les gens rêvaient d'habiter au milieu des vignes, ensuite l'effet bio nous fait passer pour des pollueurs et des assassins, nous participons à la vie économique

Les doses mise en œuvre par l'agriculteur sont très faibles par rapport aux doses utilisées par les riverains quand eux font leur bord de grillages

Les maisons sont pleines de produits chimiques et de denrées importées ...Les industriels et les firmes étrangères polluent plus nos intérieurs que le champ d'à côté !

Que doit-on faire si c'est le propriétaire de la maison qui désherbe chimiquement ?

Les produits et dosages utilisés de manière professionnelle par les agriculteurs font moins de dégâts que les dosages et épandages des collectivités et des particuliers

LIMITE DE PROPRIETE ET URBANISME (24 citations)

Il n'est pas normal de mesurer les ZNT en limite de propriété et non des habitations, la plupart des riverains ont construits sachant que les champs voisins étaient cultivés, ce serait logiquement à eux de prendre des mesures protectrices. Encore une fois c'est l'agriculteur qui doit s'adapter et non l'inverse, vu comment se porte l'agriculture française, supportera-t-elle ces contraintes supplémentaires? Il faut croire que l'on ne veut ni de l'agriculture ni de l'élevage en France.....

Dans mon secteur les terrains constructibles font plus de 1500 mètres carrés, les riverains pourraient d'eux-mêmes planter des haies par exemple mais malheureusement c'est encore à nous, agriculteurs, de reculer...

Il faudrait considérer aussi les distances avec la maison d'habitation peut être, même si je comprends que les gens ont le droit d'être partout dans leur terrain.

Il serait plus approprié que les distances soient respectées depuis le mur de la maison et non la limite de la propriété le critère réciprocité et indemnisation est essentiel ...

La znt devrait s'appliquer en considérant la limite de la maison d'habitation. La znt devrait être prise en compte dans un projet global de biodiversité.

Je pense que c'est l'urbanisation qui doit s'adapter aux zones agricoles et non pas l'inverse.

Tout nouveau projet d'habitation doit adopter cette distance de sécurité sur son terrain pour ne pas impacter l'agriculteur et surtout pour entretenir le paysage qui ne peut pas être cultivé et difficilement entretenu par le paysan.

Je propose que plus aucun permis de construire ne soit délivré à proximité des exploitations agricoles actives. En effet les néo-ruraux lorsqu'ils construisent connaissent parfaitement les activités liées à l'agriculture.

l'agriculture ne peut être mise seule en responsabilité de la situation provoquée par la délivrance excessive de permis de construire en zone agricole les riverains et les collectivités doivent donc participer à contenir les contraintes imposées aux exploitants agricoles sans pour autant aller au-delà de la charte

La znt devrait démarrer des murs de l'habitation vu la grandeur des propriétés dans nos secteurs

Les ZNT devraient être annulées lorsqu'il y a des murs de clôture ou des barrières naturelles types haies, bois, ou sapinettes.

Pour les cultures dites basses, s'il y a la présence d'une haie, d'une hauteur et densité minimale à déterminer, la ZNT devrait être annulée, du fait de la bonne protection de celle-ci.

On devrait tenir compte de savoir si le riverain était la avant la culture ou pas ne serait-ce pas au dernier arrivé à s'adapter et non pas comme toujours à l'agriculteur de toujours se justifier

Je regrette que la notion de lieu d'habitation soit si floue. Pourquoi ne pas s'inspirer des distances ICPE pour épandre des effluents, notamment en tenant compte de l'habitation et pas de la limite de propriété

Le permis de construire devra maintenant informer le nouvel acquéreur qu'il y aura un surcoût pour l'exploitant riverain s'il désire construire à un endroit donné.

Important et logique : pour toute construction d'habitation individuelle ou collective, que ces personnes reculent de 50 m à 100 m à l'intérieur de leurs terres par rapport à la limite du terrain agricole, et pas à l'agriculteur de reculer lors du travail des terres. Merci

Dans le cas de la vente d'un terrain, classé agricole pour une construction de maison la ZNT en vigueur devrait être détachée de la vente et rester en usage agricole à charge au vendeur d'y installer une haie et de continuer à l'entretenir ou de la donner pour l'euro symbolique au voisin, afin de ne pas spolier celui-ci

C'est le point de mesure du départ de la ZNT qui est inadapté et imprécis car cela concerne presque exclusivement des constructions récentes et l'implantation près de la limite de propriété découle de la décision de résident. Si une haie ou autre forme de limite naturelle devait être positionnée, elle devrait l'être sur le terrain du résident afin de ne pas gaspiller les espaces destinés à la production et créer des zones de broussaille. Cette nécessité de préservation des capacités de production devrait être considérée d'intérêt national. C'est le résident qui a choisi l'implantation près de la limite de propriété et pas l'agriculteur

La limite de propriété est inappropriée dès qu'il y a une distance suffisante depuis l'habitation (ex 10 m) ou une haie ou un mur. La limite devrait être de 0 mètre avec des buses anti dérive. et si le vent de moins de 20 KM/H va dans le sens maison vers champ pourquoi ne peut-on pas traiter ?

La znt devrait partir du bâtiment et non des limites propriétés. Si une personne a 5000 m² elle est à au moins 50 m des champs ou est l'intérêt ?

Les znt sont prise par rapport au grillage même si l'habitation est à 200 mètre de la clôture or la znt est donc inutile dans ce cas-là !

La ZNT devrait s'appliquer aux nouvelles constructions puisqu'elles pourront prendre en compte cet élément consciemment et s'adapter aux nouvelles directives par consultation des PLU Les anciennes habitations ne devraient pas être concernées

Je suis pour qu'il y ait une znt sans pulvérisation en fonction d'une distance. znt de 1 m pour culture basse par exemple ou pour pulvérisation en semis à 40 cm du sol (car il y a très peu de dérive avec les nouveaux matériels et les contrôles obligatoire les buses etc, les bordures se salissent alors que l'on traite en plein au bord des champs, la dérive est donc bien nulle) mais je ne comprends pas que l'on compte de la limite de la propriété, passée une certaine distance, la znt est faite par le riverain exemple 50 m entre l'habitation et le champs la znt devrait s'annuler et que l'on fasse une znt à 20 m d'une maison serait normal. Dans mon cas je vais pouvoir traiter à environ 15 m d'une terrasse de maison car il y a une bande de 3 m à la commune entre le champ et la limite de la propriété et dans un autre cas je vais faire une znt alors que l'habitation est à plus de 80 m du bord de mon champ car c'est la limite de propriété qui compte. Quelle aberration

Il est inadmissible de laisser implanter de nouvelles constructions en bordure de zones agricole si l'on veut mettre en place de telles mesures.

LE DEDOMAGEMENT DE L'AGRICULTEUR POUR LA MISE EN PLACE DE LA ZNT (22 citations)

Dans ces zones non traitées pourquoi ne pas faire supporter la perte aux labos et chimistes ?

L'agriculture devrait tendre vers la réduction globale des phyto ZNT et hors ZNT. Le surcoût devrait être assumé par l'état et les collectivités territoriales.

Il est important de compenser financièrement ces surfaces de non traitement car l'agriculteur a subi le développement des constructions

C'est avant tout au riverain qui empêche l'agriculteur de faire son boulot chez lui d'en assumer le coût, du moment que le traitement respecte les règles en vigueur et le bon respect du voisinage.

Si, on doit appliquer des contraintes supplémentaires, il vaut mieux ne plus travailler certaines parcelles, qui va nous rémunérer ?

C'est à la fois une grosse perte financière et beaucoup de travail supplémentaire....comme si on avait besoin de ça !

Je comprends très bien la volonté de protéger l'être humain, les animaux...ce qui est vraiment difficile à avaler, c'est de devoir arracher des vignes et tout le travail à faire pour passer aux normes !

Si pas de compensation par le riverain alors znt=0

Il faut que l'incidence économique de telles décisions soit prise en charge par les demandeurs !

Pour beaucoup d'exploitations avec de petites ou moyennes parcelles, les ZNT vont représenter une part importante de leur surface cultivable= perte de rendement = perte de récolte pour l'autonomie fourragère pour l'élevage de l'exploitation = perte de revenu

Dédommagement équitable de la perte économique culturelle et le surplus de travail engendré.

Les agriculteurs ne doivent en aucun cas subir les préjudices de cette charte ZNT, qui pourraient être néfaste pour leur rentabilité. Toutes les adaptations, ou changement de mode d'application de produits phytopharmaceutiques, ou perte de récolte, ou tout autre changement de pratique, par rapport aux pratiques actuelles, devront être compenser financièrement pour les agriculteurs à hauteur de 100 % du préjudice subit, afin de ne pas fragiliser encore plus les exploitations déjà en très grandes difficultés. Ces ZNT vont diminuer considérablement le volume de production de la ferme France. Peut-on encore ce permettre de diminuer notre production nationale et de renforcer un peu plus notre indépendance alimentaire? Il n'y a qu'à voir en ce moment avec le Covid-19, dans quelle m...e on se retrouve quand dépend des autres pays....!

L'indemnisation des producteurs n'est pas assurée donc risque d'avoir la totalité de la parcelle abandonnée.

Ce sont les collectivités locales qui ont autorisées et délivrées les permis de construire et favorisées l'urbanisation sans se soucier des conséquences! Elles doivent assumer

Ce n'est pas normal que ce soit à l'agriculteur d'assumer les znt, tjrs des contraintes supplémentaires (travail, investissements semence, matériel et salissures du reste parcellaire donc certainement +de produit phytos) qui ne servent strictement à rien car ridicule et qui plus est sans aucun dédommagement.

Je suis maraicher ceinture verte de Pau les mesures me semblent excessives et inappropriées du fait que d'une part les produits les plus dangereux sont retirés de la vente nous laissant sans solution de

protection pour nos plantes et étant entouré de maisons la perte de revenu sera préjudiciable pour nos entreprises

Les collectivités locales portent la pleine et entière responsabilité de ces problèmes là car ce sont leurs documents d'urbanisme qui viennent perturber l'espace agricole; les conséquences financières et autres doivent être assumées par la collectivité pas par les agriculteurs.

Si on met des haies avec des arbres ils vont pomper l'eau et faire de l'ombre à la culture donc perte de rendement et financière

La charte est bien conçue .ce doit être au riverain de d'indemniser la perte subie par l'agriculteur

Se poser réellement les bonnes questions !!! Est-ce que l'agriculture pollue réellement l'environnement... Peut-être que si les médias arrêtaient de nous montrer du doigt et pointaient certaines industries ou usine chimiques... Ah pardon il y a peut-être des enjeux financiers.... Bonne réflexion quand même !

Et pourquoi ne pas faire payer ceux qui fabriquent et vendent ces produits ? Ce sont eux qui encaissent les profits de l'usage massif des phytosanitaires.

Les collectivités territoriales qui n'ont pas pris d'arrêtés interdisant l'emploi de produits phytosanitaires, n'ont pas à participer à l'indemnisation de perte de récolte vis à vis des agriculteurs. Les collectivités qui prennent l'initiative de publier de tels actes doivent assumer seules les conséquences. Depuis plusieurs années, des efforts sont demandés aux agriculteurs dans leur gestion de ces produits et la majorité les respecte pour le bien de tous.

LA DISTORSION DE CONCURRENCE ET LA COMPETITIVITE ECONOMIQUE (14 citations)

Il semble que nous soyons le seul pays à imposer cette nouvelle ZNT ! Pourquoi encore une contrainte? Encore une distorsion de concurrence!

Les effets de la mondialisation sont rudes, la concurrence exacerbée et les politiques agricoles d'après-guerre et début de la CEE doivent être adaptées. Stop au CNR, il a vécu mais il est obsolète ! Le Covid 19 montre les limites de la mondialisation, les limites du tout économique, les limites du libre-échange ...

On importe des produits qui sont hautement plus toxiques et traités de bout à bout. Certains pays traitent les cultures (OGM) par avion et eux on dit rien, ils se préoccupent pas des habitants ils n'ont pas de contraintes et nous concurrencent

3 m, 5m, 10 m, 150 m, hors de France, dans les pays de l'Est, en Amérique du Sud, repoussons les productions alimentaires ailleurs ! Nous, paysans qui jardinons sur des parcelles de 0.5 ha, 1 ha, 10 ha dans le meilleur des cas, on doit encore les rogner pour se soumettre aux idéologies écologiques.

Le monde agricole doit supporter des mesures réglementaires sans cesse plus contraignantes. Il est temps d'arrêter de charger la barque, de s'imposer des normes couteuses que nos voisins ne subissent pas. Nos concitoyens ont besoin d'entendre qu'il vaut mieux d'un produit local protégé avec des produits homologués en France, même en limite de leur propriété, que d'un produit qui a traversé les océans.

Vous bénéficiez en France d'une agriculture conventionnelle raisonnée toujours plus plombée par des normes et restrictions qui sont propres à la France. En effet tournez-vous vers les pays voisins et lointains pour regarder les pratiques agricoles en vigueur et rappelez-vous bien que la majorité de ce que vous consommez n'est pas produit en France mais là-bas. Soyez fiers de vos agriculteurs conventionnels qui sont une richesse pour ce pays et pensez bien que pour se permettre d'imposer quelque chose à quelqu'un il faut être capable de se l'imposer à soi-même. Bonne réflexion à vous... Faites bien marcher vos neurones !

Contrainte supplémentaires que les produits d'importation n'auront pas à supporter et que les français achètent sans se poser de question.

Nous traitons toujours avec des produits homologués et respectons toujours Les normes ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays

Je demande la publication d'un décret d'application de l'article 44 de la loi Egalim de manière à ce que cessent les distorsions liées aux surtranspositions françaises.

On en demande toujours plus aux agriculteurs qui sont des professionnels, formés et conscients des enjeux environnementaux. STOP à la surtransposition des règles européennes qui rendent nos agriculteurs moins compétitifs.

Les agriculteurs en France ont de plus en plus de mal à générer des revenus corrects en raison de contraintes réglementaires environnementales de plus en plus contraignantes. De plus le temps passé à compléter des dossiers administratifs augmente au détriment du travail de terrain.

On n'est pas déjà libre de cultiver comme on veut (3 cultures à la PAC), qu'on puisse au moins exploiter les parcelles en totalité !!!

Je perds un revenu ; la vigne c'est ma principale activité

L'agriculture Départementale est constituée d'exploitations de petites tailles avec bien souvent des parcelles de taille très modestes. Réduire encore la superficie de ces parcelles avec les ZNT constitue un nouveau handicap pour nous agriculteurs.

STRATEGIE DES POLITIQUES PUBLIQUES (13 citations)

Que les ZNT puissent être comptabilisées en SIE dans la PAC sans limite dans le temps...

Les znt doivent pouvoir être éligibles à la pac

Tout comme pour la PAC, l'Etat veut rendre un règlement universel pour des réalités sur le terrain très différentes.

Au lieu de créer encore des obligations il faudrait plutôt aider les agriculteurs pour une agriculture de conservation qui leur permettrait d'utiliser de moins en moins de produits chimiques mais la transition ne se fait pas en claquant des doigts consulter les agriculteurs

Une fois de plus une loi mal construite rien de nouveau, à part un principe simpliste qui ne résoudra rien.

Pourquoi ne pas avoir osé une vraie réponse à cette problématique ? C'est vraiment une tragédie pour l'agriculture Française de ne plus avoir d'esprits brillants à son service. Pourquoi ne pas construire une vraie politique autour de la gestion des produits phytosanitaires en particulier mais surtout de défense du milieu naturel ? Avec les outils technologiques en notre possession ne pouvons-nous donc toujours pas réaliser de modèles de pollution du milieu adapté à la maille locale et définir ainsi des politiques vraiment efficaces de lutte contre les pollutions diffuses ? A quoi serve l'argent des fameux principes "pollueurs / payeurs" : à rien personne n'a été capable de réaliser des études locales de bassin versant et de modéliser les pollutions du milieu ?

Si par cas ces mesures devaient s'appliquer, où faudra-t-il trouver les surfaces pour produire les mêmes volumes pour nourrir les populations ? Défricher les parcs naturels ou produire dans les zones humides protégées ?

Quel est le surcoût sanitaire et de traitement des eaux potables et naturelles lié à l'utilisation des phytos ? La collectivité le supporte déjà... Quelles sont les initiatives concrètes et massives de transformation de notre agriculture vers des solutions logiques bios, le non travail du sol, le retour d'une main d'œuvre salvatrice d'emploi local et de santé sur nos terroirs ?

Le problème ne vient pas des znt, mais des produits utilisés et de la monoculture intensive. Problème qui dépasse de loin nos possibilités d'action à mon avis. Je pense que ce procédé de charte est une perte de temps qui ne résoudra rien.

Je pense qu'il y'a d'autres urgences en France avant de s'occuper des ZNT Pauvre France !

Les agriculteurs doivent subir une fois de plus des directives d'état qui détériorent leurs revenus et leurs relations avec leurs voisins respectifs.

Faudrait surtout se poser la question de l'utilisation des pesticides, et aider les agriculteurs à changer les pratiques, par des formations, des aides techniques, plutôt que de s'acharner sur la continuité de cette pollution bien connue ! Il faut répondre au problème à sa source et non essayer de minimiser les symptômes ! Toute cette réflexion sur cette charte est pour moi ridicule !

La culture du maïs ne devrait pas être soumise aux ZNT (1 voire 2 herbicides annuels)

L'ENTRETIEN DE LA ZNT (10 citations)

L'entretenir aura un cout supplémentaire (ronce demandera un broyage fréquent mais laissera le système racinaire en place) le voisinage se plaindra de l'ensalissement et de l'invasion de serpents et vipères pourquoi payer une taxes foncières dessus et des cotisations msa au monde paysans on demande de travailler toujours plus alors que les autres ils travaillent moins

L'avantage des ZNT pour les riverains ce sera d'avoir la déchetterie de l'autre côté du mur. Comment ferons les agriculteurs pour entretenir ces bordures?

Qui va payer ??? Que vont dire les riverains si on met des arbres sur les znt quand on ne les entretiendra pas

C'est nul d'imposer des ZNT qui vont servir de dépôt de pelouse et d'aire de promenade de chiens.

Nous avons déjà les bandes tampons le long des cours d'eau à entretenir et maintenant se rajoute les znt. Qu'on nous donne les moyens pour entretenir ces bandes. Ce sont toujours les mêmes qui doivent s'adapter et faire des concessions.

Les 5 m non travaillé vont devenir en friche ou en couvert entretenu au minimum donc risque de ravageurs ou animaux néfastes.

Perte de récolte sur bande non traitée, qui va indemniser ? Qui va entretenir ces surfaces, et avec quoi? Semer pour ne rien récolter : pas très intéressant. Apparition de nouveaux refuges à nuisibles: rat, ragondin, serpents... Pousse de plantes envahissantes: orties ronces arbustes de toute nature. Ces nouvelles ZNT pénalisent l'agriculteur dans un premier temps, mais très vite elles seront un désagrément pour le riverain. Cf bordures des cours d'eau pour les pêcheurs. Pourquoi ne pas recommander, inciter les riverains à planter une haie en limite de leur propriété lorsqu'ils estiment être en danger.

Dans les situations ou le mur des habitations seraient vraiment très proche des parcelles (moins de 10 mètres) des haies pourraient être plantées à la charge du riverains ainsi que pour l'entretien.

.La préservation des terres en production doit être reconnue d'intérêt national et si des haies ou autres formes de protection doivent être envisagées, elles doivent l'être par le résident et à sa charge pour l'entretien.

Que faisons-nous de ces ZNT qui à court terme vont se salir et n'est-ce pas là que les vrais problèmes vont commencer avec le voisinage ??

